

**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA AUPRES DE L'OFFICE  
DES NATIONS UNIES A GENEVE**

**DECLARATION DE LA DELEGATION ANGOLAISE A LA DEUXIEME  
CONFERENCE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION D'OTTAWA SUR  
L'INTERDICTION DES MINES ANTI-PERSONNEL**

**GENEVE, LE 12 SEPTEMBER 2000**

Mr. Le President,  
Illustres delegues,

Permettez-nous avant tout, d'exprimer au nom du Gouvernement angolais et en celui de la delegation angolaise notre satisfaction pur notre participation a cette reunion et de vous souhaiter beaucoup de succes a la presidence de nos travaux.

Mr. Le President,

Estant donne la problematique des mines en Angola, notre Gouvernement a cree le 26 mai 1995 l'Instituto Nacional de Remocao de Obstaculos e Engenhos Explosivos – INAROEI comme une institution specialisee de l'Etat chargee de la coordination et execution de l'Action sure les Mines en Angola.

Mr. Le President,

L'Angola a connu des moments difficiles dans la lutte contre les mines et sans doutes c'est un des pays les plus gravement affectes avec environ 6 a 7 millions de mines et possede egalement le nombre le plus eleve des mutiles au monde, c'est a dire 80 mil handicapes.

Nous avons constate que 30% des victimes perdent leur vie; 70% sont devenus handicapes, la moyenne des accidents de mines par mois estant de 60 cas enregistres.

Implante dans sept Provinces, l'INAROEI a en son sein le personnel provenant de l'ancienne armee reguliere Angolaise – les ex – FAPLA et de l'ancienne armee rebelle de l'UNITA, les ex-FALA. Ce personnel a demontre qu'il etait bien instruit et capable et a su realiser les taches suivantes avec l'aide de la communaute internationale:

- L'establissement d'une banque de donnees comme point focal d'enregistrements de rapports de localisation des champs de mines et des surfaces minees;
- L'elaboration des programmes d'education et prevention sur le danger des mines;
- La creation d'une ecole technique d'action sure les mines et base logistique, qui a permis la formation de 400 sapeurs et specialistes nationaux de diverses branches d'Action sure les mines;
- Reconnaissance des mines de niveaux I, II et III;
- Enregistrement et collecte d'accidents de mines et d'autres engins explosifs;
- Campagnes d'information publique a travers les organes de la communication sociale.

Mr. Le President,

De 1996 au premier trimestre de l'an 2000, l'INAROOE a enregistré les résultats suivants:

- 5500 Kms de routes ont été déminées;
- 8000 m<sup>2</sup> de terrain ont été déminés;
- 15.000 mines Anti-tanque ont été détruites;
- Environ 360.000 engins non détonnés ont été détruits;
- 735 actionnements de mines;
- 1.117 victimes depuis 1995 ont été enregistrées au premier trimestre de l'an 2000 et ont trouvés parmi eux des femmes, des enfants et des vieillards.

Soucieux de chercher des solutions pour diminuer le risque d'accidents de mines, le Gouvernement d'Angola réalise un programme de sensibilisation sur le danger des mines et a formé des éducateurs, des journalistes, des autorités traditionnelles et des professeurs et a introduit au curriculum scolaire national la discipline de "sensibilisation sur le danger des mines aux enfants", avec la participation active du Ministère de l'Éducation, l'UNICEF, Handicap International et le CICR. Ce programme a été réalisé dans 14 des 18 Provinces de l'Angola et les résultats sont satisfaisants, une fois que le message est bien reçu par la plupart de la population.

Mr. Le President,

Au début de l'an 2000 l'INAROOE est devenu seulement un organe coordinateur de tout le processus de déminage en Angola. L'exécution des activités des champs de mines incombe maintenant aux ONG's internationales qui opèrent en Angola au titre du déminage. En conformité avec une décision prise récemment par le Gouvernement, les ONG's absorbent le personnel sapeur de l'INAROOE dans leurs rangs et pour n'en citer que quelques unes nous avons:

- L'INTERSOS Italienne;
- L'APN Norvégienne et
- HALO TRUST Britannique.

Nous attendons que les autres ONG's internationales opérant en Angola reçoivent des fonds des donateurs potentiels pour absorber le reste du personnel se trouvant encore sous la responsabilité de l'INAROOE.

Mr. Le President,

Les défis de notre Programme National d'Urgence pour l'Assistance Humanitaire déterminent le rôle que le Gouvernement d'Angola au titre de l'Action sur les Mines doit jouer en tant que coordinateur et promoteur de son développement.

Ainsi, sur la base de sa stratégie nationale globale, le Gouvernement d'Angola a entamé les tâches suivantes:

La revitalisation et le renforcement du rôle de l'INAROOE en tant qu'organisme de l'Etat responsable pour la coordination de l'Action sur les mines au Pays;

L'analyse des besoins en termes des ressources financières qui permettent la planification des activités de l'INAROOE. Voilà pourquoi le Programme d'Action sur les mines – 2000 vient d'être soumis au Conseil de Ministres pour approbation.

Enfin, Mr. Le Président, nous voudrions avec votre permission, faire une petite mise au point, en guise de droit de réponse aux différentes accusations faites contre le Gouvernement d'Angola en ce qui concerne le reminiage de certaines surfaces observées lors de cette dernière guerre qui lui a été imposée par les troupes rebelles de l'UNITA.

Nous commencerons par remercier très sincèrement tous les gouvernements et toutes les Organisations Internationales publiques et privées qui se sont toujours préoccupés du sort des victimes angolaises des mines anti-personnel et d'autres, canalisant vers l'Angola des ressources financières matérielles et humaines, et nous leur lançons un nouvel appel pour qu'ils nous aident à poursuivre le travail de déminage déjà en cours à travers de nouveaux financements.

Nous leur demandons leur compréhension pour les quelques mines anti-personnel que l'armée nationale, les **FAA – Forças Armadas Angolanas**, ont plantées autour des installations stratégiques, lorsque les troupes de Mr. Jonas Savimbi voulaient s'emparer du pouvoir par la force des armes, ignorant les institutions démocratiques et bombardant les villages, les Communes et certaines grandes villes du pays d'une façon indiscriminée et aveugle.

Qu'il nous soit permis, Mr. Le Président d'affirmer ici que miner un terrain ou le reminer n'a jamais été un droit pour nos Etats et encore moins pour l'Angola, mais plutôt une stratégie des lâches et quelquefois l'unique manière de survie pour ceux qui souffrent de l'injustice et de la folie assassine des rebelles.

Comme certaines personnalités présentes dans cette auguste assemblée le savent, la dernière guerre d'Angola aura été une guerre de survie des populations rurales et citadines sans défense et affaiblies par les vicissitudes de la guerre et qui devaient être protégées par tous les moyens à la portée des organes de souveraineté de l'Etat.

Pour cela, certaines mines posées par l'armée angolaise sont enregistrées et bien localisées, ne représentant aucun danger pour la population, ni aucune difficulté pour leur reconnaissance et leur destruction. Nous demandons donc à certains éléments de la société civile internationale qu'ils aient un peu de respect envers le Gouvernement angolais, car les infatigables et courageux volontaires du CICR ayant travaillé sous le feu dans certaines Provinces de l'Angola comprennent et savent bien ce que nous voulons dire dans notre droit de réponse, eux-mêmes ayant vécu des moments les plus difficiles de leur vie dans notre Pays.

Il est vrai que beaucoup se demandent de quoi demain sera-t-il fait dans le domaine des mines anti-personnel en Angola. Les perspectives de la paix et l'évolution de la situation politico-militaire ont créé un environnement favorable à la ratification de la Convention d'Ottawa sur l'Interdiction des Mines Anti-personnel par le Parlement angolais, qui l'a fait le 25 juillet 2000 et

nous esperons seulement sa promulgation par Son Excellence Monsieur le President de la Republique, des que possible.

Merci beaucoup Mr. Le President.